

S.A. SPADEL N.V.
Rue Colonel Bourg 103 -1030 BRUXELLES
RPM Bruxelles 0405 844 436

Assemblée Générale Ordinaire 13 juin 2013 (15.00 h)

PROCURATION

Le/la soussigné(e):

Prénom :

Nom :
.....

Domicile :

Ou, si l'Actionnaire est une société

Dénomination :

Forme juridique :

Siège social :

propriétaire, à la Date d' Enregistrement (30 mai 2013 à 24 :00, heure belge),
de.....actions nominatives/au
porteur/dématérialisées(1) de la société anonyme S.A.Spadel N.V., dont le siège social est
établi à 1030 Bruxelles, 103 rue Colonel Bourg

désigne comme Mandataire spécial (avec pouvoir de substitution) :

Monsieur/Madame.....
(indiquer le nom complet)

A qui il/elle confère tous pouvoirs pour le/la représenter à l' Assemblée Générale Ordinaire de la
société anonyme S.A. Spadel N.V., qui aura lieu le jeudi 13 juin 2013 à 15 heures au siège
social de la Société, 103, Rue Colonel Bourg à 1030 BRUXELLES - ou à tout autre date et lieu
auxquels cette Assemblée serait remise - avec l'ordre du jour suivant :

(1) Biffer la/les mention(s) inutile(s)

Ordre du jour

1. Rapport annuel du Groupe SPADEL et Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social de SPADEL S.A. clôturé au 31 décembre 2012.
2. Rapports du Commissaire au sujet des comptes consolidés du Groupe Spadel et des comptes annuels de SPADEL S.A. sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.
3. - Communication des comptes annuels consolidés du Groupe SPADEL relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.
- Approbation des comptes annuels de SPADEL S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.

Proposition de décision :

- Approuver les comptes annuels de SPADEL S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012, en ce compris l'affectation suivante du résultat (en euros):

- Bénéfice net de l'exercice 2012	9.839.734
- Bénéfice reporté de l'exercice précédent	4.865.844
- Bénéfice disponible pour affectation	14.705.578
- Dotation aux réserves disponibles	-6.500.000
- Distribution d'un dividende brut de 0,84 euro (0,63 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	-3.486.294
- Bénéfice à reporter	4.719.284

Le dividende sera payable le 28 juin 2013 contre remise du coupon n°14.

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

Propositions de décision :

- 4.1. Octroyer la décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012;
- 4.2. Octroyer la décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.

5. Renouvellement du mandat du Commissaire

Proposition de décision :

Sur proposition du Comité d'Audit, renouveler le mandat de Commissaire de Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl, ayant pour représentant Monsieur Eric Van Hoof, pour une période de 3 ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Fixer les émoluments du Commissaire à 39.496 euros HTVA par an (Spadel S.A. et consolidation). Ces émoluments seront indexés à partir de 2014.

6. Rapport sur la Rémunération

Propositions de décision :

Approuver le Rapport sur la Rémunération 2012 inséré dans le Rapport Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social de SPADEL S.A. clôturé au 31 décembre 2012.

Aux fins de, en son nom, signer les feuilles de présence et tous autres actes ou procès-verbaux, participer à toutes délibérations, émettre tous votes sur les diverses questions portées à l'ordre du jour et faire de manière générale tout ce qu'il jugera utile, sous réserve expresse de l'observation des statuts.

INSTRUCTIONS DE VOTE

Veillez indiquer vos instructions de vote pour chaque proposition de décision de l'ordre du jour.

Le point 1 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote.		
Le point 2 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote		
Le point 3, premier tiret de l'ordre du jour ne requiert pas de vote (communication des comptes annuels consolidés).		
Proposition au point 3 second tiret de l'ordre du jour (approbation des comptes annuels de SPADEL S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012, en ce compris l'affectation du résultat)		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 4.1 de l'ordre du jour		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 4.2 de l'ordre du jour .		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 5 de l'ordre du jour		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()
Proposition au point 6 de l'ordre du jour		
Vote pour ()	Vote contre ()	Abstention ()

Si le Mandant n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une des résolutions proposées :

- (i) le Mandataire votera en faveur de la proposition ; OU
- (ii) au cas où le Mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le Mandataire votera au mieux des intérêts du Mandant, en fonction des délibérations

En cas de conflit d'intérêts potentiel entre l'Actionnaire et le Mandataire qu'il a désigné, tel que prévu à l'article 574bis, § 4 du Code des Sociétés, seules les instructions de vote claires et spécifiques pour chaque proposition de décision seront prises en compte.

Les procurations de vote notifiées à la Société antérieurement à la publication conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent.

Par dérogation à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décision nouvelles déposées en application de la présente disposition, le Mandataire peut, en Assemblée, s'écarter des éventuelles instructions données par son Mandant si l'exécution de ces instructions risquaient de compromettre les intérêts de son Mandant. Il doit en informer son Mandant.

La procuration doit indiquer si le Mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

Compte tenu de ce qui précède, le Mandant :

() autorise le Mandataire à voter sur les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;

ou

() donne instruction au Mandataire de s'abstenir de voter sur les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Si le Mandant n'a coché aucune des deux cases ou a coché les deux cases, le Mandataire devra s'abstenir de voter sur les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Il est rappelé qu'une copie de la procuration doit parvenir à la société au plus tard le **7 juin 2013**. L'original de la procuration devra être remis à la Société le jour de l'Assemblée Générale. Il ne sera tenu compte que des procurations d'Actionnaires ayant accompli les formalités d'admission à l'Assemblée Générale.

Adresse de la Société :

SA Spadel N.V.

c/o Monsieur Henri-Noël Pauwels, Secrétaire Général

Rue Colonel Bourg 103

1030 Bruxelles

Belgique

Tél. : ++ 32 (0)2 702 38 55/Fax : ++ 32 (0)2 702 38 14/e-mail : hn.pauwels@spadel.com

Lieu et date:

Signature: _____ **(précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoirs »**

Les personnes morales doivent spécifier le prénom, nom de famille et titre de la/des personne(s) physique(s) qui signera(en)t le présent formulaire en leur nom.

Nom et prénom:

Titre:

Si le soussigné n'est pas une personne physique le signataire déclare et garantit à la S.A. Spadel N.V. avoir les pleins pouvoirs pour signer ce formulaire pour compte du soussigné.